



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du jeudi 13 mars 2025

2025-012	MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES SITES D'EAU DU GRAND LYON - AUTORISATION DE LANCEMENT ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ
----------	--

L'an deux mille vingt cinq, le 13 mars à 14h00, les membres du Conseil d'Administration légalement convoqués, se sont réunis 1, Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Mme Anne GROSPERRIN.

Membres du Conseil d'Administration		
En exercice	Présents	Votants
20	11	15

Etaient présents :

M. Bertrand ARTIGNY, M. Benjamin BADOUARD, M. David BRIGLIADORI, Mme Anne GROSPERRIN, M. Florestan GROULT, Mme Cécile MARTY, M. Pierre-Alain MILLET, M. Floyd NOVAK, Mme Isabelle PLICHON, Mme Anne REVEYRAND, M. Lucien ANGELETTI.

Etaient excusés et représentés :

Mme Laurence BOFFET par Mme Anne GROSPERRIN, M. Pierre CHAMBON par M. Lucien ANGELETTI, M. Richard MARION par M. Bertrand ARTIGNY, M. Cyrille VALLET par Mme Isabelle PLICHON.

Secrétaire élue : Florestan Groult

1. CONTEXTE

Dans le cadre de son activité d'exploitation, Eau du Grand Lyon doit assurer des travaux d'entretien des espaces verts et naturels situés sur une centaine de sites.

La plupart de ces sites font l'objet d'une gestion différenciée, fondée sur des principes d'écologie, respectueux des écosystèmes, du maintien des équilibres naturels et permettant de favoriser la biodiversité.

Pour certains sites, des prestations d'éco-pâturage pourront se substituer aux fauches tardives et tontes.

Les prestations intègrent également un entretien spécifique des berges et des fonds des bassins d'infiltration, ouvrages essentiels à la sécurisation de la ressource du champ captant de Crépieux-Charmy.

Le cadre d'achat actuel prend fin au 18 juillet 2025.

Dès lors, il convient de lancer une consultation pour renouveler le marché relatif à l'entretien des espaces verts des sites d'eau potable de la régie.

2. CADRE JURIDIQUE

Compte tenu de son montant total estimé à 1 780 000 €HT, ce marché de service sera lancé par Eau du Grand Lyon en qualité de pouvoir adjudicateur selon la procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L2124-1, R2124-2, R2131-16 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Ce marché est un marché ordinaire traité à prix forfaitaire, assorti d'une part traitée à bons de commande. La durée du marché est fixée à 2 ans ferme reconductible une fois 2 ans, dans les mêmes conditions, soit 4 ans au total.

Le montant annuel de la part forfaitaire est estimé 340 000 €HT pour chaque période ferme et reconductible. Le montant maximum de la part à bon de commande est fixé à 550 000 € HT par période ferme et reconductible.

Dès lors, il appartient au conseil d'administration d'approuver en opportunité le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert et d'autoriser sa signature, conformément à l'article L2122-21-1 du CGCT.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu Les articles L.2122-21-1, R.2221-18 et R.2221-24 du Code général des collectivités territoriales

Vu Le Code de la commande publique

DELIBERE

Article 1. Approuve le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché relatif à l'entretien des espaces verts des sites d'Eau du Grand Lyon, conclu pour une durée ferme de deux ans, reconductible une fois deux ans.

Article 2. Autorise le Directeur Général de la Régie à signer le marché pour un montant maximum estimé de 1 780 000 €HT sur toute sa durée

Article 3. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget en section d'exploitation au chapitre 011 « Charges à caractère général » et en section d'investissement au chapitre 21 « Immobilisations corporelles » selon la nature des dépenses.

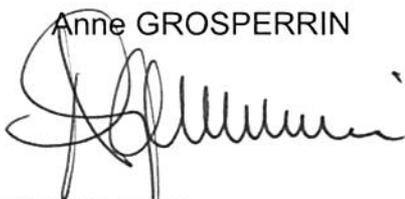
Fait et délibéré en séances les jours, mois et an susdits,

Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales.

Président du Conseil d'Administration

Secrétaire de séance

Anne GROSPERRIN



Florestan Groult



Acte rendu exécutoire après :

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon apposé par la Préfecture du Rhône
- publication sur le site eadugrandlyon.com